

**N° PA 083 121 13 A0003**

Par :	<b>SARL ZCI</b>
Demeurant à :	<b>69, RUE ROGER LOUIS 83600 Fréjus</b>
Représenté par :	<b>Monsieur ZILIANI</b>
Sur un terrain sis à :	<b>RTE D'AUPS / DEPART N° 31 LA COMBE 83690 Salernes 83690 SALERNES G 171P, G 638</b>
Nature des Travaux :	<b>Lotissement de 24 lots</b>

Madame le Maire,

VU le code de l'urbanisme,

VU la circulaire du 11/10/2010 relative à la prévention des risques liés au retrait gonflement des sols argileux ;

VU la délibération du conseil municipal approuvant le Plan local d'urbanisme en date du 28/09/2009 et ses modificatifs ;

VU la délibération du conseil municipal du 26/11/2009 soumettant à déclaration préalable les travaux d'édification de clôture et à permis, les travaux de démolition ;

VU la délibération du conseil municipal du 25/09/2015 instaurant le taux de la taxe d'aménagement ;

VU l'arrêté municipal du 28/04/2014 portant délégation de signature à monsieur Jean-Pierre MOMBAZET;

VU le permis d'aménager initial n° PA 083 121 13 A0003 accordée en date du 10/12/2013 ;

VU la demande de prorogation de permis d'aménager présentée le 13/10/2016 par la SARL ZCI ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La demande de prorogation de Permis d'aménager susvisé est **ACCORDEE**.

**Article 2 :** Le permis susvisé est **PROROGÉ** pour une durée d'une année.

Le permis susvisé est donc valide jusqu'au 10/12/2017.

**SALERNES Le 26/10/2016**

**Pour le Maire, l'Adjoint délégué  
Jean-Pierre MOMBAZET**



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales, le 3 novembre 2016*

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

**Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif de TOULON compétent d'un recours contentieux.**